



Association Régionale de l'Action Sociale
District d'Aigle et Pays-d'Enhaut

Préavis n° 08-2022

Audit RH – Gouvernance AJE de l'ARASAPE

Adopté en séance du Comité de Direction le 16.12.2021

Monsieur le Président du Conseil intercommunal,
Mesdames les déléguées,
Messieurs les délégués,

Par le biais du présent préavis, le Comité de direction vous soumet, pour étude et décision, le projet d'audit du secteur AJE – Accueil de jour des enfants et du réseau « Enfants Chablais », but optionnel de l'ARASAPE.

1. Préambule

Une motion déposée par un délégué lors du Conseil intercommunal extraordinaire du 21.11.2019 est à l'origine de cette démarche. Pour rappel, en voici la teneur telle que soumise par son auteur aux délégués communaux :

« *Cet audit doit comprendre au minimum les éléments suivants :*

- *Une analyse des processus d'acceptation et d'augmentation du nombre de places ou de création de nouvelles structures*
- *Une analyse sur le fonctionnement du réseau ARASAPE ainsi que de sa gouvernance*
- *Une analyse financière de l'ensemble des structures de l'ARASAPE »*

2. Rappel des faits

Préalablement à cette motion, l'ensemble des préavis relatifs à ce but optionnel de l'ARASAPE (plan de développement, règlement, budget 2020) avait été renvoyé au Comité lors du Conseil intercommunal ordinaire du 10.10.2019 au motif qu'une réflexion plus approfondie et un travail de fond pour une meilleure répartition des coûts étaient demandés par les délégués des communes.

Parallèlement à ce renvoi, des courriers émanant d'une partie des communes membres de l'ARASAPE sont venus par la suite appuyer la demande d'audit, portée par ailleurs devant les Syndics du District lors de leur séance du 27.11.2019.

Le Comité s'est donc attelé au printemps 2020 à mettre en route ce dossier et a demandé à l'auteur de la motion des précisions sur les investigations qu'il estimait opportun de conduire, ce qu'il a fait le 01.04.2020.

Début juillet 2020, un questionnaire permettant de cibler les attentes des communes a été élaboré avec l'aide d'un consultant. A noter que certaines communes ont choisi de ne pas retourner le questionnaire, estimant que l'audit devait porter sur l'intégralité du fonctionnement de l'ARASAPE, que le choix du mandataire relevait de la compétence du Conseil, tout comme la désignation d'un groupe de travail pour mener à bien le processus.

L'analyse des réponses reçues a permis, outre de délimiter le périmètre dans lequel se situerait l'audit, d'en définir la marche à suivre, celle-ci commençant par la désignation d'un groupe de travail ad hoc, ce qui a été fait début octobre. Sept membres ont ainsi accepté d'en faire partie, sous la présidence de Mme Ginier.

Une présentation de Mme Allora, Présidente du Comité de direction et M. François Galeano, Directeur de l'ARASAPE, devant les Syndics le 30 septembre 2020 a conduit certaines communes à relativiser la portée de l'audit, lequel devait se concentrer selon eux sur les buts optionnels de l'Association. En plus d'être extrêmement onéreux, un contrôle global se révélerait redondant avec la surveillance effectuée par les instances cantonales.

Le 30 novembre 2020, la Commission d'audit a pris position et préconisé « ...d'axer l'audit sur la gouvernance et l'organisation de l'ARASAPE dans son ensemble et sur l'organisation et les aspects financiers du secteur de la petite enfance ». Elle a rappelé que cet audit n'était en aucun cas une sanction, l'objectif étant de diagnostiquer les problèmes éventuels et de les résoudre. Elle a chargé le Comité de présenter une demande de crédit par le biais d'un préavis pour la prochaine assemblée générale de printemps de l'ARASAPE.

Une réunion a eu lieu le 14 janvier 2021 entre le Comité et la Présidente de la Commission d'audit, qui a permis de prendre connaissance des derniers événements, notamment la prise de contact avec des spécialistes pour établir le cahier des charges du futur auditeur. Il a alors été admis que les contrôles porteraient sur les secteurs impactant directement les communes, ceux partagés avec le Canton obéissant à leurs propres règles, normes et critères. En termes de délai, la fin de la législature 2016-2021 était ciblée, de sorte que les futurs représentants des autorités entameraient leur mandat sur de bonnes bases.

Le 05 février 2021, Mme Ginier a requis l'accord du Comité par rapport aux démarches en cours, l'UCV et ses représentants ayant été sollicités par la Commission d'audit pour l'accompagner dans son mandat, du moins pour sa mise en route. C'est ainsi que la société « Move UP », de Gland, a été proposée par l'UCV.

Contacts avec ses consultants ont été pris par une délégation du Comité le 18 mai 2021, en présence de Mme Ginier, ainsi que le 18.11.2021, ce dernier entretien débouchant sur une offre ferme le 22.11.2021. Elle fait l'objet du présent préavis.

3. Détail de l'offre

L'objectif visé consiste à vérifier si le but optionnel AJE correspond aux exigences de gestion attendues par les 15 communes du District d'Aigle et à s'assurer que les fonctions transverses de gouvernance se répartissent adéquatement entre les buts principaux de l'ARASAPE (CSR et agences d'assurances sociales) et optionnel (accueil de jour des enfants).

Trois variantes sont posées, dont il s'agira de comparer les points positifs et négatifs qui permettront aux délégués communaux de dégager la conduite à venir :

- a. Maintenir le système actuel en place
- b. Organiser l'accueil de jour des enfants hors cadre ARASAPE
- c. Transformer le but optionnel actuel en but principal

Une fois le préavis approuvé par le Conseil et les travaux préparatoires effectués, l'auditeur procédera à différents entretiens ; présidence, direction et cadres devront répondre aux questions en lien avec leurs fonctions respectives. De même, quelque 20 collaborateurs du secteur AJE et trois responsables de structures seront invités à exprimer leur ressenti et fournir des indicateurs précieux sur le fonctionnement de l'Association.

4. Planification

Fin décembre 2021	Transmission du préavis à la Commission de gestion pour étude et rapport
20 janvier 2022	Séance commune Commission de gestion/Comité de direction
10 février 2022	Assemblée extraordinaire du Conseil intercommunal
Mars à avril 2022	Déroulement de l'audit
07 avril 2022	Restitution orale de « Move UP » au Comité
Début mai 2022	Convocation à l'assemblée de printemps du Conseil intercommunal
02 juin 2022	Rapport oral de « Move UP » sur l'audit aux délégués

5. Plan financier

La prestation qualifiée d'« audit RH » de la société « Move UP » est facturée CHF 67'500.- hors TVA (7,7%), selon les détails figurant dans leur offre du 22.11.2021. Il s'agit d'un montant maximum, le consultant ne facturant que les heures et journées effectivement réalisées.

Les honoraires sont payables à 30 jours en trois tranches :

- CHF 25'000.- à la signature du contrat
- CHF 25'000.- à la remise du rapport final
- Le solde après le rapport oral aux délégués du Conseil intercommunal le 02.06.2022.

Voici l'estimation potentielle des honoraires de « Move UP » - CHF 67'500.- + 7,7% TVA - à répartir entre les communes ayant adhéré au but optionnel de l'accueil de jour, soit celles du district d'Aigle :

Commune	Nombre d'habitants au 31.12.2020	Répartition	
Aigle	10'518	CHF	16'509.04
Bex	7'828	CHF	12'286.81
Chessel	444	CHF	696.90
Corbeyrier	445	CHF	698.47

Gryon	1'378	CHF	2'162.91
Lavey-Morcles	944	CHF	1'481.70
Leysin	3'645	CHF	5'721.18
Noville	1'170	CHF	1'836.43
Ollon	7'634	CHF	11'982.31
Ormont-Dessous	1'180	CHF	1'852.13
Ormont-Dessus	1'466	CHF	2'301.03
Rennaz	889	CHF	1'395.37
Roche	1'868	CHF	2'932.01
Villeneuve	5'837	CHF	9'161.74
Yvorne	1'070	CHF	1'679.47
Totaux	46'316	CHF	72'697.50

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ARASAPE vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil intercommunal, de prendre les décisions suivantes :

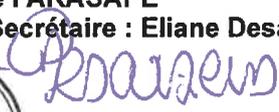
Vu le préavis n° 08-2022
Ouï le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier ce dossier
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Le Conseil Intercommunal de l'ARASAPE décide :

1. De donner mandat à la société « Move UP » d'établir un audit RH sur la gouvernance du secteur « AJE » de l'ARASAPE
2. D'autoriser le Comité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de CHF 72'697.50 (CHF 67'500.- + TVA 7,7%)
3. De comptabiliser ce montant dans le compte « Honoraires et frais d'études » n° 766.3185.004 et le répartir au prorata du nombre d'habitants des communes membres du réseau « Enfants Chablais » au 31.12.2020

Dans l'intervalle, nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, nos salutations distinguées.

Pour le Comité de direction de l'ARASAPE
 La Présidente : Maude Allora La Secrétaire : Eliane Desarzens


ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE
 DISTRICT D'AGLE ET PAYS-D'ENHAUT
ARASAPE
 Comité de direction

Annexe : Proposition de « Move UP »
Planification

Bex, le 20 décembre 2021/ede

PROPOSITION

AUDIT RH - Gouvernance AJE

ARASAPE

1. CONTEXTE

Une première discussion s'est tenue le 18 mai 2021 entre Mme Maude Allora, Présidente de l'ARASAPE, M. Fabio Lecci, membre de l'assemblée intercommunale, Mme Gretel Ginier, Commission d'Audit, et M. Kai-Nicholas Kunze, Consultant Senior de Move UP SA.

De cet échange, est ressorti l'idée de faire appel à un œil externe pour approfondir les prestations fournies par l'Association régionale d'action sociale pour le district d'Aigle et le Pays-d'Enhaut (ARASAPE) en matière d'accueil de jour des enfants (AJE).

Une offre d'Audit RH – Gouvernance AJE a donc été élaborée et soumise à l'ARASAPE en mai 2021.

Le 18 novembre 2021, un nouvel entretien a été organisé à Aigle, à la demande de Mme Maude Allora, en sa présence et celle de M. Fabio Lecci, devenu entretemps membre du Comité de direction. M. Kai-Nicholas Kunze est venu accompagné de sa collègue Mme Jessica Gasser, Spécialiste projets RH chez Move UP SA.

Cet échange a porté sur l'offre d'audit RH envoyée en mai 2021 dont le contour et les objectifs ont été approfondis.

L'objectif de la démarche est de vérifier si le but optionnel de l'ARASAPE en matière de gestion du Réseau d'accueil de jour des enfants du Chablais, ainsi que de structure de coordination de l'accueil familial de jour (mamans de jours) sont exécutés avec tout le soin attendu par les 15 communes du district d'Aigle.

En particulier, il s'agit de comprendre comment se répartit le temps investi par les diverses fonctions transverses de l'ARASAPE entre les deux buts principaux et l'AJE.

L'Audit RH consistera à comparer les avantages et inconvénients de trois options pour le futur :

- 1) Maintenir le statu quo ;
- 2) Sortir l'AJE de l'ARASAPE afin de l'organiser de manière indépendante ;
- 3) Maintenir l'AJE au sein de l'ARASAPE en tant qu'objectif principal.

En outre, cet audit doit permettre aux collaborateurs et collaboratrices de l'Accueil de Jour des Enfants de s'exprimer sur leurs sentiments, leurs souhaits et leurs défis.

L'objectif est de donner à la direction et au Comité de direction des informations sur le fonctionnement tel que vécu du point de vue des collaborateurs et collaboratrices.

2. METHODOLOGIE

1. Préparation

- Précision sur l'offre et discussion avec le Comité de direction afin d'approfondir le contexte global et la communication aux personnes concernées
- Présentation de l'audit à l'assemblée intercommunale, adaptation de l'étendue de l'audit en fonction des décisions prises
- Précision du mandat par le Comité de direction de l'ARASAPE et/ou de la Commission de gestion
- Définition des personnes à rencontrer durant l'audit, en collaboration avec Mme Allora
- Etude des documents mis à disposition par l'ARASAPE (cahiers des charges, organigramme)
- Préparation du projet et élaboration d'un questionnaire sur mesure pour les entretiens
- Préparation de l'agenda des entretiens et prises de contact avec les personnes concernées (en collaboration avec le mandant)

2. Audit RH

- Séance de lancement (« kick-off ») avec les personnes concernées (si possible)
- Entretien individuel semi-structuré avec Mme Maude Allora :
 - Compréhension des enjeux
 - Historique et développement du but optionnel AJE selon la LAJE
 - Fonctionnement de l'AJE
 - Baromètre de satisfaction générale, esprit d'équipe
 - Aspects spécifiques liés au contexte
- Entretien individuel semi-structuré avec M. François Galeano :
 - Compréhension des enjeux
 - Fonctionnement de l'ARASAPE et en particulier de l'AJE
 - Rôle des fonctions transverses au sein de l'ARASAPE et par rapport à l'AJE
 - Baromètre de satisfaction générale, esprit d'équipe
 - Aspects spécifiques liés au contexte
- Entretiens individuels semi-structurés avec les collaborateurs des services transverses (Ressources Humaines, Comptabilité, Projets et Secrétariat) ainsi que des collaborateurs de l'AJE (entre 20 et 25 personnes) :
 - Compréhension des rôles et des enjeux
 - Fonctionnement du service (structure, processus)

- Collaboration entre services centraux et AJE :
 - Attentes
 - Besoins
 - Forces
 - Points d'amélioration
- Interactions et collaboration entre les collaborateurs et les supérieurs (management, communication)
- Baromètre de satisfaction générale, esprit d'équipe
- Adhésion aux buts de l'ARASAPE
- Aspects spécifiques liés au contexte
- Entretiens individuels semi-structurés avec des responsables de structures d'accueil en réseaux et satellites (par exemple « pop e poppa », « Les Renardeaux » et une petite structure satellite) (entre 3 et 5 personnes) :
 - Compréhension des rôles et des enjeux
 - Fonctionnement du service (structure, processus)
 - Collaboration avec ARASAPE :
 - Attentes
 - Besoins
 - Forces
 - Points d'amélioration
 - Adhésion aux buts de l'ARASAPE, sentiment d'appartenance à un réseau
 - Aspects spécifiques liés au contexte
- Entretiens supplémentaires ou complémentaires si nécessaire
- Prise de PV pendant les entretiens, remontée des informations et adaptations

3. Analyse et restitution du rapport

- Analyse et rédaction d'un rapport d'audit et de recommandations
- Restitution du rapport et présentation des résultats au Comité de direction et à la Commission de gestion
- Présentation des résultats à l'assemblée intercommunale si souhaité par la Commission de gestion
- Séance de clôture auprès du mandant et des collaborateurs du service (si souhaité)

3. CALENDRIER

Les propositions ci-dessous sont données à titre d'exemples et seront adaptées selon les disponibilités des personnes rencontrées.

Dès acceptation de l'offre, et après le délai de recours, par exemple le 7 mars 2022	Visio-conférence ou téléphone avec Mme Allora pour approfondir le contexte
Semaine du 7 mars 2022 et suivantes	Etude des documents mis à disposition (cahiers des charges des services transverses, organigramme, principaux processus transverses, etc.)
Semaines du 14 et 21 mars 2022 (selon les disponibilités des personnes concernées)	Réalisation des entretiens individuels par deux consultants avec les personnes concernées, idéalement sur 5 à 6 jours : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Présidente</u> : <i>entretien d'environ 60 minutes</i> • <u>Direction et Secrétariat</u> : <i>entretiens d'environ 60 minutes chacun</i> • <u>Responsables secteurs AJE</u> : <i>entretiens d'environ 60 minutes chacun</i> • <u>Responsables structures réseau et satellites</u> : <i>entretiens d'environ 60 minutes chacun</i> • <u>Autres personnes désignées</u> : <i>entretiens d'environ 45 minutes chacun</i>
Semaines du 28 mars et 4 avril 2022	Analyse et rédaction du rapport de diagnostic et des recommandations
Semaine du 11 avril 2022 ou à convenir	Remise du rapport à Mme Allora pour le Comité de direction
A définir	Rapport oral sur les constatations faites lors de l'audit à un cercle à définir, selon souhait à : <ul style="list-style-type: none"> - Comité de direction et Commission de gestion - Conseil intercommunal - Collaborateurs concernés AJE

4. EQUIPE DEDIEE



Kai-Nicholas Kunze, Licence en Droit, Consultant senior

Responsable du mandat, entretiens collaborateurs, analyse, stratégie



Jessica Gasser, Master en Relations Internationales, Spécialiste projets RH

Entretiens collaborateurs, prise de PV, analyse, stratégie



Valérie Lecoultré, Assistante de direction

Réception, correspondance et administration

Si l'urgence du mandat le nécessite, deux collaborateurs supplémentaires pourraient intervenir, à savoir M. Raphaël Laub, Administrateur, et Mme Joana Magnenat, Assistante RH.

5. VALEUR AJOUTEE DU PROCESSUS

- Point de vue externe objectif et fondé sur tous les aspects de la situation
- Evaluation en profondeur du niveau de motivation, de compétences
- Evaluation en profondeur de la structure et du fonctionnement du service
- Identification des axes de développement prioritaires et souhaitables
- Apport de notre expérience approfondie du fonctionnement des hommes et des organisations (benchmarking)
- Prise de position claire (conseil de décision)

6. REFERENCES

Nous vous confirmons avoir une expérience importante du secteur public et des administrations. Dernièrement, nous avons effectué notamment des projets pour les collectivités publiques suivantes :

- Chardonne
- Echandens
- Nyon
- Renens
- Payerne
- Pully

Ci-dessous quelques références dans le domaine public.



7. ENGAGEMENTS DE MOVE UP

Expertise

- L'ensemble des opérations est effectué par des consultants expérimentés, formés aux techniques de recrutement, de la psychométrie, de la conduite du changement et des techniques liées au développement des organisations et des personnes

Ethique

- L'intervention répond aux exigences du client
- Une stricte confidentialité est observée quant aux informations reçues au cours du processus
- Nous suivons les principes déontologiques de la Fédération Suisse des Psychologues (FSP)

8. HONORAIRES

Notre prestation "Audit RH" telle que décrite ci-dessus est facturée à **CHF 67'500.-**

Ne sont pas compris dans ce prix : la TVA (7,7%).

Nos honoraires pour ce mandat sont construits comme suit :

- Nous proposons des journées « Audit » à **CHF 5'000.-** incluant deux consultants, l'équipe de projet et le soutien administratif.
- Les journées « bureau » pour la préparation, la rédaction du rapport sont facturées à **CHF 3'000.-**
- Les frais administratifs, les déplacements sont compris
- De plus, nous nous engageons à tenir un décompte détaillé et Move UP **ne facturera que les heures/journées effectivement réalisées.**
- Le montant de l'offre est donc un « **maxima** » et la somme finale pourrait être inférieure.

9. CONDITIONS

Le montant des honoraires est net, payable à 30 jours, comme suit :

- CHF 25'000.- à la signature de la présente proposition
- CHF 25'000.- à la remise du rapport final
- Le solde après le rapport oral sur les constatations faites lors de l'audit

Le projet peut être stoppé en tout temps par le mandant. Seules alors les sommes facturables sont dues.

Tout document utilisé ou produit dans le cadre de cette évaluation appartient à Move UP et ne peut pas être reproduit en dehors de ce mandat sans son accord.

Cette offre est valable 2 mois.

Move UP SA

Raphaël Laub

Administrateur

Kai-Nicholas Kunze

Consultant Senior

ARASAPE

Maude Allora

Présidente

Eliane Desarzens

Secrétaire

Lieu et date :

	Qui	Délais
Réception de l'offre de Move UP	CODIR	22.11.2021
Etablissement d'un préavis, but demande du crédit nécessaire	CODIR	15.12.2021
Transmission à la COGEST du préavis et de l'offre pour étude	CODIR	31.12.2021
Etude du préavis par la COGEST et séance avec le CODIR	COGEST CODIR	20.01.2022
Assemblée intercommunale extraordinaire Présentation démarche et offre par Move UP Invitation aux Syndics pour information	CODIR Move UP	10 février 2022, 19h00, Aigle
Etude des documents mis à disposition selon demande de Move UP	CODIR	Semaine du 7 mars 2022 et suivantes (après délai de recours)
Réalisation des entretiens individuels par 2 consultants (5 à 6 jours)	Move UP	Semaines des 14 mars et 21 mars 2022
Analyse et rédaction du rapport	Move UP	Semaines des 28 mars et 4 avril 2022
Rapport oral au CODIR sur les constatations faites lors de l'audit	Move UP	Mi-avril 2022
Assemblée intercommunale extraordinaire Rapport oral sur l'audit Invitation aux Syndics	CODIR COGEST	25 mai 2022, 19h00, Bex
Assemblée intercommunale de printemps Comptes et gestion 2021	CODIR COGEST	2 juin 2022, 19h00

Rapport

Préavis N° 08-2022

ARASAPE

Audit RH – Gouvernance AJE de L'ARASAPE

Monsieur le Président,
Mesdames, et Messieurs les délégués,

Conformément au mandat qui lui a été confié, la commission de gestion composée de Mme Nicole Tougne, Mme Déborah Segui, Mme Laurence Habegger et Mme Muriel Ferrara, excusée s'est réunie le 20 janvier 2022 à Roche, afin d'étudier le préavis sur « L'audit RH – Gouvernance AJE de l'ARASAPE ».

Nous avons été reçues par Madame Maude Allora, Présidente du Comité de direction, ainsi que de Madame Aurélie Tulot, Membre du comité de direction. Ces personnes nous ont fourni les renseignements utiles à la bonne compréhension du préavis et ont répondu à toutes nos questions ; nous les en remercions.

À la suite du dépôt d'une motion et à une demande de plusieurs Communes, il a été créé en 2020, une commission ad hoc « AUDIT », afin d'étudier et prendre position sur la portée de l'audit. Celle-ci a pris position et préconise d'axer l'audit sur la gouvernance et l'organisation de l'ARASAPE dans son ensemble ainsi que sur l'organisation et les aspects financiers du secteur de la petite enfance AJE.

La commission de gestion a donc étudié l'aspect financier de ce préavis et si la demande de la commission ad hoc « AUDIT » a bien été développée dans l'offre de la société Move UP.

Pour la commission, il est très important que cet audit porte sur la gouvernance RH de l'ARASAPE dans son ensemble, et que les aspects financiers du secteur AJE soient analysés. L'objectif étant de vérifier si le but optionnel AJE correspond aux exigences de gestion attendues par les 15 communes du District d'Aigle et de s'assurer que les fonctions transverses de gouvernance se répartissent adéquatement entre les buts principaux de l'ARASAPE (CSR et agence d'assurances sociales) et optionnels (accueil de jour des enfants).

Le but étant de comparer les avantages et inconvénients de trois options pour le futur :

- 1) Maintenir le statu quo
- 2) Sortir l'AJE de l'ARASAPE afin de l'organiser de manière indépendante
- 3) Maintenir l'AJE au sein de l'ARASAPE en tant qu'objectif principal

Nous avons pris note des différents entretiens et consultations que la société Move Up va effectuer, notamment auprès du CODIR, de la direction de l'ARASAPE, ainsi qu'auprès du personnel et des structures ayant les différents modes de direction : AJE, privées et associatives. Nous demandons que Mme Gretel Ginier, Présidente de la commission ad hoc soit également entendue dans les premiers entretiens.

De plus, le montant prévu pour cet audit n'a pas été inscrit au budget 2022 de manière délibérée et ceci principalement dans un but de transparence. En présentant un préavis pour un crédit supplémentaire au budget 2022, cela permet un débat au sein du Conseil intercommunal uniquement sur ce point précis.

Cependant, la commission demande que tout soit mis en œuvre, pour maîtriser, si ce n'est économiser sur les charges 2022, afin de garder l'équilibre des comptes 2022 et pour que les communes puissent garantir leur budget global.

La prestation de l'audit RH effectuée par la société Move Up sera facturée CHF 72'697.50 (CHF 67'500.-- + TVA 7,7%) , il s'agit d'un montant maximum, seules les heures et journées effectives seront facturées.

Toutefois, la commission de gestion propose l'amendement suivant :

Modification du plan financier avec une répartition du montant entre toutes les communes ayant adhéré aux buts principaux de l'ARASAPE, ce qui inclus notamment les communes du Pays d'Enhaut.

Concernant la présentation de cet audit prévue pour la commission du CODIR, la commission de gestion et aux Syndics, celle-ci devra être faite antérieurement à la séance Intercommunale du 02 juin 2022.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion de l'ARASAPE vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil intercommunal, de prendre les décisions suivantes :

Vu	le préavis N° 08-2022
Ouï	le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier de dossier
Considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. De donner mandat à la société « Move Up » d'établir un audit RH sur la gouvernance de l'ARASAPE
2. D'accepter l'amendement en modifiant la répartition du montant entre toutes les communes ayant adhéré aux buts principaux de l'ARASAPE, ce qui inclus notamment les Communes du Pays d'Enhaut.
3. D'autoriser le Comité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de CHF 72'697.50 (CHF 67'500.-- + TVA 7,7%) maximum
4. De comptabiliser ce montant dans le compte « honoraires et frais d'études » N° 766.3185.004 et le répartir au prorata du nombre d'habitants des communes membres de l'ARASAPE au 31.12.2021.

En vous souhaitant bonne réception de ce rapport, la Commission de gestion vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les délégués, ses salutations distinguées.

Pour la Commission de Gestion :

Muriel Ferrara
Membre

Nicole Tougne
Membre

Déborah Segui
Membre

Laurence Habegger
Rapporteuse